

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE TORSAC - 16410

ENQUETE PUBLIQUE

11 AVRIL / 15 MAI 2018

**Portant sur le projet de révision du plan d'occupation des
sols en plan local d'urbanisme de la commune de TORSAC**

Décision N° E18000003/86, du 16 Janvier 2018,
De Monsieur le Président du Tribunal administratif de Poitiers

**CONCLUSIONS MOTIVEES DU
COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Vu le rapport d'enquête daté du 13 Juin 2018, et compte tenu que:

- La commune de Torsac montre, par ce projet de PLU, sa volonté de maîtriser son développement à l'horizon 2025, en limitant sa consommation d'espaces naturels et agricoles, et en concentrant les futures urbanisations autour et dans le bourg, et dans quelques hameaux,
- Ce projet de Plan Local d'Urbanisme est reconnu par les Personnes Publiques Associées (incluant la MRAe) comme un document allant dans le sens de la modération de consommation des espaces par l'urbanisation. Même si les observations sont nombreuses, elles ne remettent pas en cause le projet de PLU,
- Grand Angoulême a déjà apporté, dans un dossier complémentaire, les réponses aux observations formulées par les Personnes Publiques Associées,
- Le Public présent aux différentes permanences a compris le sens de l'intérêt général de ce projet ; les observations portent principalement sur des problèmes de zonage les concernant à titre individuel, sur des problèmes de constructibilité agricole en zone classée A ou N, ou sur des propositions d'amélioration du PLU,
- Grand Angoulême, associé au conseil municipal de Torsac, a apporté une réponse à l'ensemble des questions ou observations soulevées par le public. Quelques modifications au projet de PLU sont de nature à répondre aux demandes de certaines personnes, sans compromettre pour autant les caractéristiques du projet.

En synthèse, la commune de Torsac, d'une superficie de 2856 ha, et conformément au PADD, conservera son caractère rural en protégeant et valorisant les zones naturelles avec une zone N qui couvre 1760 ha, et un milieu agricole avec une zone A qui couvre 1045 ha ; la réduction des surfaces à urbaniser est de 22 ha par rapport au POS antérieur.

Ainsi, à l'issue de l'enquête publique et pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, **j'émet un AVIS FAVORABLE** au projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme de la commune de Torsac, **avec deux réserves** :

- Le dossier de révision final devra confirmer la situation des exploitations agricoles et leur évolution possible, dans le secteur de "la Grange", par une évolution locale du zonage de N en A.
- Le dossier de révision final fera apparaître l'alternative possible des voiries dans le secteur AU du bourg.

Fait à Balzac, le 13 Juin 2018
Par le commissaire enquêteur

Philippe THIERY

Cette conclusion, accompagnée du rapport d'enquête publique et des deux registres d'enquête, a été déposée le 13 Juin 2018 à l'hôtel de communauté de Grand Angoulême.

Cette conclusion, et le rapport d'enquête sont adressés le même jour à monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers